

DACP

REF : DACP2016046

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Approbation de la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant sur l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

EXPOSE :

La commune a été informée par courrier en date du 9 novembre 2016 de l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) auquel la ville d'Aubervilliers est adhérente pour ce qui concerne la fourniture de gaz.

En effet, après que l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest a sollicité son adhésion au SIGEIF par délibération, le Comité d'administration du SIGEIF a délibéré favorablement et à l'unanimité concernant ladite demande d'adhésion par délibération n°16-43 en date du 17 octobre 2016.

Le conseil municipal disposant d'un délai de 3 mois à compter de la notification de l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest, pour statuer sur cette adhésion, conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conditions d'adhésion d'un nouveau membre à un syndicat, il lui est demandé d'approuver la délibération susvisée du Comité d'administration du SIGEIF.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamilia, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamilia
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231
M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2016046

Signataire : MC/ED

OBJET : Approbation de la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant sur l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, relative à l'amélioration de la décentralisation et notamment son titre IV, concernant la coopération intercommunale, ainsi que la circulaire ministérielle du 29 février 1988, de mise en œuvre des dispositions de ladite loi ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, concernant le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu les articles L.5211-18 et L.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-16 et L.5212-17 concernant les conditions d'adhésion de nouvelles collectivités ou structures à un Syndicat de communes ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 8 décembre 2014 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat, et notamment leur article 2.06 relatif à la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;

Vu la délibération du conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest en date du 28 septembre 2016 sollicitant son adhésion au Syndicat pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;

Vu la délibération n°16-43 du 17 octobre 2016 du Comité d'administration du SIGEIF portant sur l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la délibération du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

